

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-109 Permis de dépôt " rue de la Barbacane "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 05/07/2023, par laquelle Monsieur JORDAN Gregory, demeurant 32 Cami de Pézenas – 34480 PUISSALICON, sollicite une autorisation d'entreposer des matériaux devant le bien situé « 11 rue de la Barbacane »,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Le permissionnaire est autorisé à entreposer des matériaux devant le bien situé « 11 rue de la Barbacane », à partir du vendredi 07 juillet 2023 à 07H00, pour une durée de 2 jours.

Article 2

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 06/07/2023

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 06/07/2023

Puissalicon le 06/07/2023

Michel FARENC
Maire



Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le

ID : 034-213402241-20230706-ARRETE_2023_109-AR